



Destinataires :

les partis politiques  
les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne  
les associations faïtières de l'économie  
les milieux intéressés

Bern, le 28 mars 2018

**Modification de la loi sur les épizooties : Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 28 mars 2018, le Conseil fédéral a chargé le DFI de mettre le projet de modification de la loi sur les épizooties en consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne ainsi qu'auprès des associations faïtières de l'économie et des milieux intéressés.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos remarques d'ici au

**13 juillet 2018**

au plus tard.

La modification a pour but d'inscrire, dans la loi sur les épizooties, la participation de la Confédération à la société exploitant la banque de données sur le trafic des animaux, les principaux éléments de pilotage dévolus au propriétaire et de créer la base légale permettant le transfert de l'exploitation de la banque de données à Identitas SA. Cette modification est aussi l'occasion de procéder à des adaptations et à des mises à jour de dispositions ponctuelles de la loi sur les épizooties, notamment celles relatives au programme national de surveillance, aux dispositions pénales et aux systèmes d'information.

Nous vous invitons à donner votre avis sur l'avant-projet de loi et sur les commentaires du rapport explicatif.

Les documents de la consultation sont disponibles sur la page Internet suivante :  
<https://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EDI>.

Au besoin, la version imprimée des documents peut être commandée à l'adresse suivante :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, division Protection des animaux et santé animale, Mme Margot Berchtold, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, tél. 058 469 17 77 / e-mail: [margot.berchtold@blv.admin.ch](mailto:margot.berchtold@blv.admin.ch)).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique dans la mesure du possible (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti : [vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch), en utilisant exclusivement le formulaire que vous trouvez ici : <https://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#EDI>.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions, en outre, de nous indiquer les personnes de contact pour ce dossier et leurs coordonnées.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à Mme Mirjam Baldegger, (tél. 058 467 10 46 ; e-mail: [mirjam.baldegger@blv.admin.ch](mailto:mirjam.baldegger@blv.admin.ch)).

En vous remerciant vivement par avance de votre précieux concours, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.



Alain Berset  
Président de la Confédération